



Comment faire respecter la décision du jaf

Par **ademortier**, le **01/05/2009** à **10:14**

Bonjour,

A la demande de ma fille et de ses sœurs le J.A.F. vient de m'accorder la garde de ma fille âgée de 15 ans. Elle subit des violences familiales (descentes de police, garde-à-vue du frère âgé de 19 ans), et elle est en déscolarisation.

Le problème c'est que j'habite à 600 km et l'autre problème c'est peut-être l'existence de la belle-mère.

Ma fille ne veut plus venir et n'accepte de vivre avec moi que si je me rapproche.

Cet enfant n'a jamais connu de limite. Il n'est pas question que je cède à son chantage.

Quelles sont les solutions possibles ?

- Faire appliquer la décision de justice et prendre le risque de voir ma fille fuguer.
- Demander un placement
- La laisser chez sa mère et risquer le drame

Je vous remercie par avance.

ademortier le père